

# F3E

Fonds pour  
la promotion des  
études préalables  
études transversales  
évaluations

LE PARTENARIAT



Une coopération à taille humaine

Le Partenariat  
71 rue Victor Renard - 59000 Lille  
T : 03.20.53.76.76  
F : 03.20.88.22.95  
[contact@gmail.com](mailto:contact@gmail.com)  
[www.lepartenariat.org](http://www.lepartenariat.org)

## Evaluation des actions et du dispositif institutionnel sur la période 2001 – 2005 : Ajustements et perspectives «Le Partenariat»

RAPPORT ANNEXE – JUILLET 2006

32, rue Le Peletier  
75009 Paris  
T. 33 (0)1 44 83 03 55  
F. 33 (0)1 44 83 03 25  
[f3e@f3e.asso.fr](mailto:f3e@f3e.asso.fr)  
[www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)

Mamadou SEMBENE



01 BP 1304 Bobo-Dioulasso 01,  
Tél. 20-97-64-50  
[acdibo@fasonet.bf](mailto:acdibo@fasonet.bf)

## ANNEXE 1 :

### Comité de Pilotage – Evaluation Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région

Le calendrier proposé pour l'évaluation est :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Rédaction des TDR	Validation des TDR par le Bureau du F3E	Lancement de l'appel à proposition		Clôture de l'appel à proposition		Comité de pilotage Réunion de Cadrage avec le Consultant	Comité de pilotage - Réunion de restitution provisoire	Comité de pilotage Elargi - Restitution finale
	Adhésion au F3E - Accord du Bureau		Dépouillement des offres de consultants			Comité de Suivi réunion de Cadrage		
	Réunion du Comité de Pilotage - Présentation des TDR		Comité de pilotage - Présentation du Consultant choisi Validation finale du Choix			Evaluation		

#### Le Comité de Pilotage : Composition et rôle

Le CP sera essentiellement composé des partenaires financiers du PSLR. Leur implication dans la démarche évaluative est nécessaire pour plus de transparence et pour une réelle appropriation. En effet, les actions du PSLR sont mises en œuvre grâce à des fonds publics dont il faut justifier de la destination et de la bonne gestion.

<b>Ministère des Affaires Etrangères Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG)</b>	Monsieur SABATIER – Chef de la MCNG Monsieur PIALLOUX – Directeur de la MCNG Madame DARIOSECQUE – Chargée de mission MCNG
<b>Conseil régional Nord-Pas de Calais Direction des Partenariats Associatifs Internationaux et Régionaux (DPIR)</b>	Madame VERBRUGGHE – Vice Présidente CRNPDC
	Madame DAL – Présidente Commission Solidarité Internationale
	Monsieur HANNEBIQUE – Directeur DPIR
	Madame SEVRIN – Directrice Adjointe DPIR
	Monsieur GADREY – Chargé de mission DPIR
<b>Conseil Général du Nord</b>	Monsieur FAUGARET – Président de la Commission Relations Internationale Monsieur LOIR – Directeur du Service Relations Internationales
<b>Ville de Lille</b>	Madame FILLEUL – Adjointe au Maire de la Ville de Lille en charge des relations internationales Monsieur HESSE – Directeur des relations internationales
<b>Lille Métropole Communauté Urbaine</b>	Madame DEFONTAINE – Vice Présidente en charge des relations internationales Monsieur PAIS – Directeur des Relations Internationales
<b>Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région</b>	Représentants du Conseil d'Administration
<b>F3E</b>	Monsieur CUFFINI – Président du F3E Géraldine PIERROT – Chargée d'études

Le Planning proposé pour la réunion du Comité de Pilotages est le suivant :

- Avril : Validation des TDR. Une fois les TDR validés un appel d'offre sera lancé. Les consultants auront jusqu'à fin mai pour y répondre
- Juillet : Présentation du consultant de l'avis du Comité d'examen (F3E, MAE, AFD) par courrier avec l'offre – Retour des avis des membres du Comité de Pilotage
- Septembre : Réunion de cadrage avec le Consultant Choisi
- Octobre/Novembre : Réunion de restitution provisoire
- Octobre/Novembre : Réunion de restitution finale élargie

## **ANNEXE 2 :**

### **Composition du Comité de Suivi Sud**

- Un élu de la ville de Saint-Louis représentant Monsieur Le Maire de Saint-Louis
- Un élu du Conseil régional représentant le Président du Conseil Régional de Saint-Louis
- Monsieur le maire de la Commune de Niandane
- Monsieur le Maire de la Commune de Dagana
- Monsieur le secrétaire général du Conseil Régional de Saint-Louis
- Monsieur le secrétaire général de la Commune de Saint-Louis
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Saint-Louis
- Monsieur le chef du Service Régional de l'Action Sociale
- Madame le Médecin chef du District Sanitaire de Dagana
- Madame le Médecin chef du District Sanitaire de Saint-Louis
- Monsieur le Directeur de l'ARD
- Monsieur le Directeur de l'ADC
- Monsieur le coordinateur du collectif des enseignants
- Monsieur le président du conseil de quartier de Diamaguène
- Monsieur le Président de la section régionale des Handicapés Moteurs de Saint-Louis
- Monsieur le Président de l'AED
- Monsieur le Président de l'Association AFA de Goxumbacc

### **Missions attendus du Comité de Suivi**

- Enrichir et valider les termes de référence de l'évaluation,
- Participer à l'organisation pratique de la mission de la future équipe d'évaluation,
- Enrichir la réflexion tout au long du processus d'évaluation,
- Vulgariser cette évaluation, son déroulement et ses objectifs auprès de ses membres,
- Participer à la validation des notes d'étapes et des restitution des consultants,
- Rester mobiliser à l'issue de l'évaluation pour soutenir les recommandations qui seront proposées par les consultants.

### ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées

N°	Nom – Prénom	Fonction	Institution/Organisme
<b>REGION NORD PAS DE CALAIS</b>			
1	Jean Claude POLLEFORT	Président	Association Partenariat
2	Hubert CARDON	Vice-Président	Association Partenariat
3	Catherine FAIDHERBE	Vice-Présidente	Association Partenariat
4	Jean François MISSIEAN	Trésorier	Association Partenariat
5	Brigitte POLLEFORT	Membre commission EAD	Association Partenariat
6	Marie Cécile MISSIEAN	Membre commission EAD	Association Partenariat
7	Alioune FALL	Membre commission EAD	Association Partenariat
8	Catherine TOURE	Membre	Association Partenariat
9	Farid AOUAICHIA	Chargé suivi projet coopération	Association Partenariat
10	Bérangère CHARLET	Chargé de mission EAD	Association Partenariat
11	Delphine SAINT MARTIN	Chargé de mission EAD	Association Partenariat
12	Nabil LABIB	Chargé de mission EAD	Association Partenariat
13	Thomas GOETHALS	Chargé de mission EAD	Association Partenariat
14	Olivier DECANter	Comptable	Association Partenariat
15	Jérémie SECHER	Directeur adjoint	CHRU de Lille
16	Sylvie LECLERCQ	Déléguée aux relations internationales	CHRU de Lille
17	Martine FILLEUL	Adjoint au Maire	Ville de Lille
18	Mme POLIAUTRE,	Adjoint au maire	Ville de Lille
19	Antoine VUILLAUME	Chargé de mission relations internationales-jumelages	Ville de Lille
20	Réjane BEURIER	Chef service coopération décentralisée	LMCU
21	Jean René LOIR	Directeur relations internationales	Conseil Général du Nord
22	Maxens THOORIS	Chargé de mission coopération décentralisée	Conseil Général du Nord
23	Françoise DAL	Présidente commission relations internationales	CRNPDC
24	M. HANNEBIQUE	Chef du service relations internationales	CRNPDC
25	Christophe GADRET	Chargé de mission coopération décentralisée	CRNPDC
26	Philippe PIALOUX	Chef bureau coopération décentralisée	MAE
27	Denise DARIOSECQ	chargée de mission bureau coopération décentralisée	MAE
28	Laure AGODIO	Chargée de mission	LIANES Coopération
29	M. HOELVOT	Directeur	CRDTM
30	Méline POULET	Enseignante Ecole Saint Pierre	Lille
31	Pascal TRANCHANT	Enseignant Ecole Salengro	Courcelles les Lens
32	M. BARON	Directeur	GIP Santexcel
33	Boubacar DIONGUE	Membre	Association Chti Téranga
34	Aïssatou DIOUF	membre	Association Chti Téranga
35	Eric BOUTELIER	Chargé de mission international	Association Chti Téranga
36	Nordine ESSAFI	Animateur	Centre social Lille centre
37	Georges MONTANO	Animateur	Maison de Quartier Vauban
38	Marie France MAUCOURANT	Adjointe chargée des sports, de la jeunesse et du social	Ville Saint Laurent de Blangy
<b>REGION DE SAINT LOUIS</b>			
39	Aliou NIANG	Président	Conseil régional Saint Louis
40	Saybatou YAGUE	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Dagana
41	M. LY	Maire	Niandane

42	Abdoulaye DIOP	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Rosso
43	Mme Aïda M'BAYE DIENG	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Saint Louis
44	Etienne TURPIN	Secrétaire Général	Saint Louis
45	Karim DOUMBIA	Coordinateur National	AFVP
46	Ibrahima DIALLO	Chargé de programme	AFVP
47	Bouna WAR	Directeur	ARD
48	Mamadou SENE	Chef division coopération décentralisée	ARD
49	Mamadou DIOP	Directeur	ADC
50	Amadou Béal BALDE	Chargé programme PRADEQ/FDL	ADC
51	Ali NIANG	Chargé de programme	ADC
52	Babacar N'GOM	Directeur CHR	Saint Louis
53	Moussa KEBE	Chargé relations internationales CHR	Saint Louis
54	Abdoul Wahab FALL	Inspecteur d'académie	Région de Saint Louis
55	Abdoulaye FOFANA DIA	Directeur régional Action Sociale	Région de Saint Louis
56	Mamadou FALL	IDEN	Département Dgana
57	???	Préfet	Département de Saint Louis
58	Mme Moussou Coulibaly BA	Major	District sanitaire Saint Louis
59	Abdel Aziz BA	Assistant social	District sanitaire Saint Louis
60	Xavier RICOU	Assistant technique bureau du patrimoine	CRDS Saint Louis
61	Stéphanie BERTHOMEAU		SCAC
62	Alain BERGER	Assistant technique	SCAC
63	Amadou M'BOW	Directeur	CIH Saint Louis
64	Souleymane HANNE	Directeur	Association AED
65	Magol GUEYE	Président	CDQ Diamaguène
66	Moussa M'BENGUE	Président	CDQ Nord
67	Cheikh FALL	Président	CDQ Goxumbacc
68	Mactar FALL	Président	Association AFA Goxumbacc
69	Ibrahima DIAGNE	Trésorier	Association AFA Goxumbacc
70	Balla GUEYE	Coordonnateur commission IEC	Association AFA Goxumbacc
71	Souadou FAYE	Membre	Association AFA Goxumbacc
72	Mme Dieng Maimouna KONATE	Sage femme maternité	Poste santé Goxumbacc
73	Morikhé N'DIAYE	Président	CDQ Khor
74	Djibril Coulibaly	Président commission éducation formation	CDQ Khor
75	Pape Moussa SALL	Président	CDQ Léona
76	N'diaye Yacine SEYE	Président GIE CETOM	Léona
77	Mme Rokhaya SALL	Bénéficiaire projet réhabilitation UNESCO	Saint Louis
78	Bakary SENE	Instituteur	Collectif des enseignants
79	Mody DIOP	Instituteur	Collectif des enseignants
80	Amadou DIA	Instituteur	Collectif des enseignants
81	Alioune DIOP	Instituteur	Collectif des enseignants
82	Mor DIOP	Instituteur	Collectif des enseignants
83	Daouda SENE	Principal	Collège Ross Béthio
84	Salif N'DIONGUE	Président comité de santé	Poste santé Bokhol
85	Ibrahima DIALLO	Vice-Président comité de santé	Poste santé Bokhol
86	Mme Khady SOW	Sage-femme maternité	Poste santé Gaé
87	Ousmane GUEYE	Secrétaire	Mutuelle santé Gaé
88	Saïd FALL	Président	Mutuelle santé Gaé
89	Amadou Lamine SALL	Trésorier	Mutuelle santé Gaé
90	Cheikh DIAGNE	Trésorier-adjoint	Mutuelle santé Gaé
91	Métou NIANG	Gérante	Mutuelle santé Gaé

92	Amadou Tidiane DIOP	Membre Association communale Handicapé	Podor
93	Demba BA	Président Association communale Handicapé	Podor
94	Bocar MAR	Vice-Président Association communale Handicapé	Podor
95	Abdoulaye Djiby SAMBOU	Chef service départemental action communautaire	Podor
96	Mame N'dongo POUYE	Chef service départemental Action sociale	Podor
97	Mme Aïssata GAYE	Conseillère municipale	Podor
99	Nicolas DUPUY	Coordinateur	Partenariat Saint Louis
100	El hadji M'Bodj	Chargé de programme PSCO	Partenariat Saint Louis
101	Samba Laobé M'BAYE	Chargé de programme PAD	Partenariat Saint Louis
102	Ibrahima GAYE	Chargé de programme PSPD	Partenariat Saint Louis
103	Sylvette MILIN	Volontaire, Chargé de programme santé Dagana	Partenariat Saint Louis
104	Lucie PATOIS	Volontaire, Chargé de programme santé communautaire Saint Louis	Partenariat Saint Louis
105	François TIMMERMAN	Volontaire, Chargé de programme Patrimoine	Partenariat Saint Louis
106	Samba DIAGNE	Comptable	Partenariat Saint Louis

## ANNEXE 4 : Aperçu sur le programme de soutien aux personnes défavorisées (PSPD)

### Le programme de soutien aux personnes défavorisées (PSPD)

#### Présentation

Le PSPD est réalisé depuis 1995, par le Partenariat, ceci en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'action sociale. Une convention lie le Partenariat à la Direction Régionale de l'action sociale pour la réalisation de ce programme.

Des cadres de concertation à l'échelle départementale servent de support à l'identification des besoins, la réalisation des plans d'actions et au choix des actions à réaliser sur le terrain.

Deux axes opérationnels structurent les activités du PSPD :

- **L'accompagnement des activités des associations de handicapés moteurs dans les départements de Dagana et Podor.**

Les actions engagées sont variées : i) l'appui au développement des activités génératrices de revenus pour les associations de handicapés (projet embouche bovine à Ndiandane, location de bâches et chaises à Podor, mise en place de moulins à mil à Golléré) ; ii) l'appui à la scolarisation des enfants de parents handicapés (dons de fourniture Rosso, Podor) ; iii) l'appui à la formation des handicapés ; iv) l'appui à l'organisation et au fonctionnement (électrification du siège social de l'association communale de Podor) ; v) l'organisation de missions d'appareillage des handicapés (tous les trimestres). Elles sont organisées, en lien avec l'hôpital de Saint Louis, et concerne toute la région.

- **L'appui aux associations locales de soutien des enfants de la rue à Saint Louis**

Il est réalisé de façon ponctuelle par le Partenariat sur la base de petits projets présentés par les associations et porte sur divers activités : i) alphabétisation et mise en place d'activités pour les enfants des rues ; ii) aide sanitaire et médicale aux enfants suivis (mise à disposition de boîte à pharmacie, organisation de soins, désinfection des dahras et mise à disposition de moustiquaires) ; iii) formation en soins de première urgence pour les animateurs des associations ; iv) participation à des actions de sensibilisation d'envergure régionale et nationale ; v) création d'activités génératrices de revenus (couture, teinture) ;

Une dizaine d'associations de Saint Louis travaillant autour de la problématique des enfants des rues se sont regroupés au sein d'un Collectif d'appui à l'enfance en situation difficile (COAED). L'enjeu est de favoriser la concertation et la synergie dans leur intervention.

#### Principaux constats et analyse

Le volet **appui au développement d'activités économiques génératrices de revenus suscite beaucoup d'intérêt pour les associations de handicapés**. Toutefois, des actions engagées seules le projet de Podor (location de bâche et chaise) tourne aujourd'hui. Les porteurs estiment que c'est le suivi de proximité apporté par le CPRS présent à Podor qui a aidé à la réussite du projet. Le centre de formation de N'Dioum est fermé et le moulin à mil de Golléré ne génère pas de ressources financières.

Les acteurs locaux des cadres de concertation souhaitent que **les moyens et prérogatives des cadres de concertation soient renforcés** pour faciliter l'exécution des actions notamment pour les départements éloignés de Saint-Louis (éviter les allers retours entre Saint Louis et Podor, même pour développer une petite activité,).

**Le turn over important au niveau des chargés de programme** du PSPD freine la dynamique du programme et **est déploré par les acteurs locaux de Podor qui proposent d'appuyer le recrutement d'un animateur local** présent sur place.

En règle générale l'action du Partenariat dans le cadre du PSPD est jugée positive, notamment grâce à la mise en place des **cadres de concertation qui facilitent le travail en commun** entre les acteurs concernés par le programme, et **favorisent la synergie** avec d'autres partenaires au développement (PAREP). De même, la démarche mis en œuvre par l'association qui consiste à **inciter (tout en les accompagnant) les associations de personnes handicapés à se prendre en charge** est particulièrement appréciée. Enfin, le PSPD a permis d'interpeller les collectivités locales sur les problèmes des personnes en difficulté, même si leur mobilisation reste encore faible.

## **ANNEXE 5 : Aperçu sur le programme de coopération hospitalière**

### **Le programme de coopération hospitalière**

#### **Présentation**

La coopération hospitalière entre le CHRU de Lille et l'Hôpital de Saint Louis, s'inscrit dans la dynamique de coopération engagée par les collectivités locales de la région NPDC. Le premier acte de jumelage a été signé en 1992, la deuxième convention en 2000 (il a associé l'ambassade France au Sénégal et été fait dans un contexte de réforme hospitalière et la dernière convention en date a été paraphée en décembre 2003. Cette dernière convention, associe également des structures universitaires de Lille<sup>1</sup> et du Sénégal<sup>2</sup>, notamment dans l'optique de la création d'une unité de formation et de recherche en santé à Saint-Louis.

L'objectif central de la coopération hospitalière est d'accompagner le CHR de Saint Louis dans la structuration de son projet d'établissement, avec un accent mis sur : l'organisation et la gestion hospitalière ; l'organisation médicale et paramédicale ainsi que la gestion et la maintenance des équipements.

Le programme de coopération mis en œuvre par le CHRU de Lille s'appuie donc sur le projet d'établissement de l'hôpital de Saint Louis validé par le Ministère de la Santé du Sénégal.

Les actions réalisés ont été structurés autour des objectifs du programme de coopération et donné l'occasion a beaucoup de missions d'échanges et de formation de courte durée ayant mobilisé du personnel médical, paramédical des deux hôpitaux. Ces missions ont permis de mobiliser le personnel médical, paramédical des deux hôpitaux à différents niveaux (médecins, infirmiers, sage femme, anesthésiste-réanimateur, ingénieur, contrôleur de gestion, etc.).

Des appuis matériels ponctuels sont également organisés via l'envoi de conteneurs par l'association « Cap humanitaire » (2 conteneurs en 2003), pour accompagner les efforts d'équipements de l'hôpital de Saint Louis.

Le CHRU de Lille, en lien avec le CH de Tourcoing, accompagne également le CHR de Saint Louis dans le cadre du programme ESTHER<sup>3</sup>, sur la prévention et prise en charge du VIH Sida.

#### **Principaux constats et analyse**

La coopération hospitalière le CHRU de Lille et le CH de Saint Louis est en cohérence avec les orientations définies au plan local (projet d'établissement de l'hôpital) et national (réforme hospitalière).

---

<sup>1</sup> Université de droit et de la santé de Lille 2, faculté de médecine de Lille

<sup>2</sup> Université Chekh Anta Diop, Faculté de médecine et pharmacie de Dakar, université Gaston Berger de Saint Louis.

<sup>3</sup> Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau. ESTHER est Groupement d'intérêt public crée en mars 2002;

Les actions entreprises par le CHRU de Lille répondent aux préoccupations de son homologue saint-louisien. Elles reposent sur l'analyse des besoins et des attentes de l'hôpital de Saint Louis, au regard de ses capacités de gestion, d'entretien et de maintenance des actions à entreprendre.

La dynamique d'échanges entre professionnels des hôpitaux a été organisée sur une base réciproque (Nord/Sud et Sud/Nord). En règle générale, les stages sont préparés à l'avance (8 semaines au moins) et il y a obligation pour chaque stagiaire de rédiger un rapport. Dans le cadre de stages longs, une évaluation à mi-parcours est réalisée.

Par ailleurs, par rapport aux échanges et formations, le sentiment général est que le transfert de compétences au Sud ne se traduit pas par une fuite des compétences. Il existe un effort de stabilisation du personnel de l'hôpital de Saint Louis de la part de la Direction. Par exemple, la mise en place d'une clinique privée au sein de l'hôpital génère des ressources qui permettent d'augmenter l'indemnité des médecins.

En terme de réalisations on peut mentionner, des avancées importantes, en particulier avec l'ouverture d'un service d'urgence centralisé (premier du genre au Sénégal) et d'une unité néonatalogie à l'hôpital de Saint Louis.

L'articulation entre Coopération hospitalière et coopération décentralisée reste ponctuelle, des réunions sont organisées à la demande entre le CHRU de Lille et le Partenariat. Toutefois, le CHRU participe par exemple aux rencontres de la commission Santé Nord.

Pour les partenaires, la coopération hospitalière est aujourd'hui, arrivée à maturité, grâce à sa capacité à se projeter et à s'inscrire dans une logique de programmation pluriannuelle des activités.

En perspective, des attentes sont exprimées en ce qui concerne la mise en réseau de l'ensemble des hôpitaux de la région NPDC engagé en coopération au Sénégal (CH de Douai avec CH de N'Dioum ; CH de Seclin/CH de Louga et CH de Lens/CH de Ouessougui).

**ANNEXE 6 : tableau synthèse de l'organisation institutionnelle au Sud**

<b>Echelle d'intervention</b>	<b>Instances/Programmes</b>	<b>Missions</b>	<b>Acteurs/Fonction</b>
NORD/SUD - Région Nord Pas de Calais -Région de Saint louis	Comité de pilotage Nord/Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer grandes orientations stratégiques et politiques de la coopération entre les deux régions ;</li> <li>- Approuver le programme pluriannuel de coopération entre les deux régions, le dispositif opérationnel, les modalités et les procédures de mise en oeuvre;</li> <li>- Permettre les échanges entre les collectivités locales Nord et Sud;</li> <li>- Formuler des recommandations à l'attention des maîtres d'ouvrages institutionnels.</li> <li>- Assurer le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'ouvrage : Collectivités locales du Nord et du Sud :</li> <li>- Maître d'œuvre : Partenariat ARD/ADC (secrétariat technique)</li> </ul>
Région nord Pas de Calais	Comité de coordination et de concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les échanges, le partage des expériences et la concertation entre collectivités locales ;</li> <li>- Définir une vision commune de la coopération</li> <li>- Organiser l'information et la communication autour du partenariat à destination des populations du Nord Pas de Calais ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'ouvrage : Collectivités locales du Nord</li> <li>- Appui maîtrise d'ouvrage : services coop. décentralisée ou relations internationales collectivités locales</li> <li>- Maître d'œuvre : Partenariat (secrétariat technique)</li> </ul>
Région de Saint Louis	Comité de coordination et concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser la concertation et les échanges autour des actions de coopération décentralisée engagées</li> <li>- Organiser le débat, la réflexion sur les orientations et stratégies de coopération</li> <li>- Définir des orientations communes en matière de coopération décentralisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'ouvrage : Collectivités locales région de Saint louis</li> <li>- Appui à la maîtrise d'ouvrage : ARD</li> <li>- Maître d'œuvre : ADC/ Partenariat</li> </ul>
Département	Cadre de concertation départemental (thématique géographique) ou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la définition des orientations de développement département, à la priorisation et la planification des actions</li> <li>- Organiser la concertation inter-acteurs au niveau départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'ouvrage : communautés rurales</li> <li>- Appui à la maîtrise d'ouvrage : ARD</li> <li>- Maître d'œuvre : Partenariat et ARD</li> </ul>
- Communes - Communautés rurales (en perspective)	- Conseil municipal - Conseil rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, approuver des plans de développement communaux ;</li> <li>- Impulser la concertation inter-acteurs et la mobilisation sociale autour des actions de coopération décentralisée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître d'ouvrage : communes et communautés rurales</li> <li>- Appui à la maîtrise d'ouvrage : ARD</li> <li>- Maître d'œuvre : Partenariat</li> </ul>

## ANNEXE 7 : Calendrier de l'évaluation

ACTIVITES	DATES
<b>Phase terrain France</b>	
- Réunion de cadrage, collecte documentaire et signature contrat	Le 28/09/05
Rencontre partenaires	Du 17/10/2005 au 22/09/2005
- Lille : rencontre avec les partenaires, CA. Et équipe salariée ADOS	
- Paris : rencontre MAE	24/10/2005
<b>Phase terrain Sénégal</b>	
- Rencontre Dakar : AFVP	07/11/2005
- Départ saint louis	08/11/2005
- Rencontre région de Saint louis : partenaires et équipe PSLR Saint Louis	Du 08/11/2005 au 17/11/2005
- Retour Dakar	17/11/2005
- Rencontre et point à chaud SCAC	18/11/2005
<b>Phase restitution</b>	
- Restitution France (Lille)	21/12/2005
- Restitution Sénégal (Saint Louis)	31/01/2006
- Rencontre Ministère Coopération internationale et coopération décentralisée et SCAC	03/02/2006

**ANNEXE 8 : Offre technique et financière ACDIL**

**Evaluation des actions et du dispositif institutionnel sur la période  
2001 – 2005 : Ajustements et perspectives**

**« Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région »**

**Proposition technique et financière**

**Juin 2005**

Cette proposition technique et financière fait suite à l'appel d'offre lancé par le Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région (PSLR), le 19 mai 2005 pour l'évaluation de son dernier programme tri annuel financé par le Ministère des Affaires Etrangères, conformément à la convention les liant (FSP – 4608 / 002 / 0005).

## **I - Notre compréhension des enjeux de l'évaluation et des termes de références**

### **1. Le contexte général de l'évaluation**

#### **1.1 - Le contexte de la décentralisation au Sénégal**

Engagé à partir de 1981, suite au jumelage entre les villes de Lille et de Saint-louis, la coopération portée par l'Association Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région (PSLR), a connu une évolution importante à partir de la fin des années 80, du fait de la signature d'accords de coopération entre collectivités locales des 2 régions<sup>4</sup>. Elle s'inscrit dans un contexte de décentralisation au Sénégal, engagé depuis de nombreuses années, qui a connu une accélération à partir de 1996 avec la promulgation d'un ensemble de lois (90-06 et 90-07 de mars 1996) qui ont conféré une plus grande autonomie aux collectivités locales, à savoir les communes et les communautés rurales, collectivités déjà existantes et les régions en tant que collectivité locale nouvelle.

Ainsi, avec les lois de 1996, sont créés trois niveaux de collectivités locales (communes, communautés rurales et régions), toutes dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sans aucune tutelle hiérarchique entre elles. Les 3 collectivités locales sont toutes administrées librement par des conseils élus au suffrage universel et qui ont pour mission d'assurer la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement au plan économique, éducatif, social et culturel. Neuf grands domaines de compétences leurs sont transférés par l'Etat<sup>5</sup>.

Au plan financier, les collectivités locales (communes, communautés rurales) tirent principalement leurs recettes des dotations de l'Etat : le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)<sup>6</sup> et le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL), qui sert au financement des investissements. Les taxes locales restent faibles, sont mal recouvrées en règle générale, et ne permettent pas aux collectivités locales de prendre en charge les responsabilités transférées par l'Etat. Quant aux régions, elles n'ont pour le moment aucune ressource propre et sont alimentées par le budget de l'Etat qui met aussi à leur disposition le personnel administratif et de gestion. Les lois de décentralisation de 96 leur ont permis de constituer, avec les communes et communautés rurales, une Agence Régionale de Développement (ARD) dont les rôles consistent notamment à aider les diverses collectivités à : coordonner et harmoniser les plans et programmes d'action entre l'Etat, la région et les collectivités de base ; conduire des schémas et plans de développement ou d'aménagement ; élaborer et suivre des conventions de mise à disposition des services administratifs au profit des collectivités ; concevoir et réaliser toutes études relatives au développement local.

#### **1.2 - Principales Caractéristiques du Partenariat**

- **L'évolution du partenariat**

Né en 1981, suite au jumelage entre les villes de Lille et de Saint-louis, l'Association Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région (PSLR), se positionne depuis quelques années en tant qu'opérateur de la coopération décentralisée.

D'une intervention centrée sur la ville de Saint-Louis, l'action du PSLR (qui dispose d'un statut d'organisation de solidarité internationale en France et d'Ong au Sénégal), s'étendra progressivement

---

<sup>4</sup> entre la Région Nord Pas de Calais et la Région de Saint-Louis en 1988 puis entre le Conseil Général du Nord et la Région de Saint-Louis en 1989 et entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Saint-Louis en 1999

<sup>5</sup> les affaires domaniales ; l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, population et action sociale ; la jeunesse, les sports et les loisirs ; la culture ; l'éducation ; la Planification ; l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et l'habitat.

<sup>6</sup> Il sert à couvrir les charges liées aux transferts de compétences

à toute la région de Saint-Louis avec un élargissement de la coopération aux collectivités du Nord-Pas de Calais (Conseil régional, Conseil Général du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine, Ville de Lille) et de leurs partenaires sénégalais (Conseil régional de Saint-Louis, Communes et Communautés rurales).

Aujourd'hui le PSLR intervient à l'échelle régionale dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Saint-Louis appuyé par l'Agence Régionale de Développement -ARD- (appui à la maîtrise d'ouvrage), avec un soutien financier conséquent du MAE (cofinancement central et orientations stratégiques définies avec le SCAC Dakar) et l'appui de nouveaux partenaires financiers tels que l'Union Européenne, CDC 1/3 Monde, Unesco notamment. Le PSLR constitue par ailleurs, un des acteurs majeurs du développement des partenariats de coopération décentralisée entre collectivités locales françaises et sénégalaises.

- **Les acteurs de cette coopération**

**Au Nord :**

- Les collectivités locales et leurs structures techniques : Conseil régional Nord-Pas de Calais, Ville de Lille, Département du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine, Commune de Saint Laurent Blangy, Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille
- Des institutions publiques d'enseignement : Ecole d'Architecture de Lille, Etablissements scolaires
- Des organisations de la société civile : Studio-Globo, Réseau du projet Positively Global, CRDTM, STAJ, Ch'ti Teranga, Maisons de Quartiers et Centres -Sociaux Lillois, etc.
- Des partenaires financiers : MAE, UE, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui sont intervenus en cofinancement de l'engagement des collectivités locales.

**Au Sud :**

- Les collectivités locales et leurs structures techniques : Conseil régional de St Louis, Commune de St Louis, Agence de Développement Communal, Agence Régionale de Développement
- Les organisations de la société civile : Conseils de Quartiers, ONG, Associations locales, Groupements Professionnels Féminins, Associations de Handicapés Moteurs
- Des structures de microfinance : Mutuelles d'Epargne et de Crédit.
  - Les structures de l'Etat : ministère (équipement, culture) et services déconcentrés

- **Les actions engagées**

Depuis 1996, suite à l'évaluation du GRET, l'intervention du PSLR s'organise autour de quatre pôles principaux :

- Des interventions thématiques en matière d'éducation, d'action sociale et santé maternelle et infantile, en lien avec les services locaux (district sanitaire, inspection d'Académie, etc.) ;
- Un appui à la gestion municipale de la commune de Saint-Louis à travers un soutien aux services techniques municipaux en matière de voirie, d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et entretien des équipements marchands ;
- La mise en place d'une Cellule de Coordination, d'Information et d'Animation du Développement Local (CCIADL), à Saint-Louis en étroite collaboration avec l'équipe municipale. Celle-ci deviendra en 2000 une Agence de Développement Communal, structure d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal ;
- La réalisation, au nord, d'actions d'éducation au développement auprès des écoles notamment.

Tous les trois ans, un programme général définissant les axes d'intervention pour chaque volet (programme Mère-Enfant ; Programme Scolaire, Programme d'Appui à la Gestion Municipale, Programme d'Appui à la Décentralisation) est défini, en collaboration avec les collectivités partenaires en France et au Sénégal sur la base des accords de coopération les liant.

Le programme est décliné en plans d'actions annuels négociés directement dans les différents cadres de concertation mis en place au sud et réunissant les collectivités locales, les services publics locaux, et les représentants de la société civile.

## 2. Les objectifs de l'évaluation

Le travail d'évaluation porte sur l'analyse des actions et du dispositif institutionnel sur la période 2001-2005. Il est engagé à l'initiative du PSLR qui a voulu, à quelques mois du terme de son programme triennal en cours (fin 2005), « vérifier la qualité et l'utilité des actions menées depuis trois ans ainsi qu'évaluer son positionnement au sein des cadres partenariaux dans lesquels elle évolue ».

Trois objectifs essentiels sont fixés au travail d'évaluation, en particulier pour la période 2003-2005 :

**1- Analyser le positionnement institutionnel de l'association au Nord et au Sud ainsi que son rôle de maître d'œuvre de la coopération décentralisée.** De façon spécifique, il s'agira d'une part d'analyser « l'organisation des systèmes de décision entre les différents acteurs concernés par les actions de partenariat (collectivités locales et autres acteurs associatifs, au Nord et au Sud), et de faire ressortir la perception de chaque acteur du dispositif institutionnel ; d'autre part, de porter un regard sur l'organisation des flux financiers (Nord/Sud, Sud/Sud).

**2 - Analyser le dispositif opérationnel de préparation et de mise en œuvre des actions et apprécier les résultats des principaux programmes phares développés.** Il s'agit ici de porter un regard sur les démarches méthodes et modalités d'opérationnalisation du programme.

**3 - Analyser le positionnement institutionnel de l'association et les possibilités d'évolution.** Il s'agit notamment d'aborder divers axes :

- i) apprécier les stratégies et visions des différents partenaires institutionnels au Nord et au sud, l'évolution des besoins vue par les partenaires au Sud et les réponses possibles de l'association ;
- ii) Porter un regard sur l'évolution de l'association depuis 2000, et sur les perspectives d'évolution de son positionnement institutionnel.
- iii) Analyser les possibilités de valorisation des acquis et d'extension des actions dans les régions voisines de celle de Saint-Louis et les possibilités de diversification des actions et d'évolution du rôle de l'association avec les stratégies de mise en œuvre appropriées dans le temps et les espaces d'intervention.

Enfin, le travail d'évaluation devra aussi prendre en compte et s'appuyer sur les conclusions des précédentes évaluations, notamment celle menée par le GRET en 1996, et surtout celle réalisée par le CIEDEL en 2000, dont les recommandations sur l'évolution institutionnel du PSLR doivent servir de point de départ à l'analyse sur ce point précis.

## 3. Les Objets de l'évaluation

### *1- Analyse du dispositif institutionnel*

Il s'agira de déterminer si le positionnement actuel du PSLR (Ong et / ou opérateur de coopération décentralisé) est viable ou non ? Quels en sont les enjeux et les implications techniques et financières ? Le positionnement actuel favorise-t-il une relation et des échanges directs entre collectivités du nord et leurs homologues du sud ? Quelle légitimité le PSLR aurait-il auprès des collectivités locales et des partenaires de la société civile ? Quel est le niveau de visibilité de l'apport des partenaires du nord auprès de leurs homologues du sud ? Le PSLR ne ferait-il pas sans le vouloir effet écran ?

### *2 – Analyse du dispositif opérationnel*

L'analyse sur le dispositif opérationnel sera abordée via l'appréciation des partenariats, des postulats fondateurs du PSLR et des programmes. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- i) Vérifier la fonctionnalité des cadres de concertation, les modalités et niveaux d'implication voire de responsabilisation (ou de prise de responsabilité) des partenaires locaux, la perception qu'ils ont du rôle joué par le PSLR ;
- ii) Apprécier l'efficacité ainsi que les impacts notamment des méthodes d'accompagnement (sur la base des 5 postulats fondateurs du PSLR) : méthodes de participation et de concertation (analyse comparée de 3 modèles : PME, PSCO, PSC) ; stratégies de soutien aux dynamiques locales (cas du FDL, et du PRADEQ) ; travail en réseau (Lianes Coopération, Studio-Globo, Plate-forme des ONG, etc.) ; autonomisation des partenaires (analyse de l'expérience de l'ADC notamment) ; capacité de mobilisation des ressources locales. Ces postulats seront appréciés très concrètement au travers des quatre programmes prioritaires menés par le PSLR : le programme d'appui à la décentralisation, le programme scolaire (régional), le programme mère-enfant (régional), et le programme d'appui à la gestion municipale (Saint-Louis).

### *3 – Analyse des pistes d'évolution de l'association*

Il s'agira sur la base (i) d'une analyse contextuelle, (ii) de l'appréciation des orientations stratégiques et des attentes des principaux partenaires, (iii) d'une évaluation des contraintes institutionnelles, techniques et financières du PSLR, de déterminer les possibilités d'évolutions de l'association ainsi que les choix stratégiques qui s'offrent à elle en terme de (re)positionnement, de diversification de ses activités, d'extension de ses zones d'intervention. Au regard de l'expérience, des compétences acquises et des demandes nouvelles émergeant à la fois au Nord et au Sud, de nombreuses interrogations se posent à différents niveaux, au sein du PSLR. Elles portent, entre autres, sur :

- L'accroissement des activités de l'association (Comment ? Selon quelles modalités ? A quelles conditions ? Et avec quels moyens ?
- La définition éventuelle de nouvelles orientations d'intervention à moyen terme (Quelles activités ? Sur quel territoire ? et avec quelles catégories d'acteurs intervenir ?).

L'équipe d'évaluation veillera à alimenter la réflexion autour de ces questions en vue de permettre au PSLR de disposer des éléments de décision compte tenu du contexte et des moyens et en adéquation avec ses ambitions et visions.

## **II - Méthodologie et déroulement prévus**

### **1. Les principaux éléments de la méthodologie et de la démarche proposée**

La mission d'évaluation en accord avec les termes de référence mettra l'accent sur : i) l'analyse du dispositif institutionnel, ii) du dispositif opérationnel, iii) ainsi que sur les évolutions du positionnement du PSLR. Elle s'appuiera en outre, sur les postulats fondateurs de l'association dont l'appréciation devrait permettre d'approfondir le bilan des actions et du dispositif du partenariat.

La méthodologie préconisée se veut participative et itérative. Il s'agira principalement pour l'équipe d'évaluation au-delà de l'analyse du lien objectifs-actions-stratégie-moyens et résultats, d'animer et d'accompagner la réflexion des principaux partenaires autour des questions essentielles et des enjeux soulevés par les termes de références, en lien très étroit avec le Comité de Pilotage (en France) et le Comité de Suivi (au Sénégal).

Ainsi, la démarche de travail de la mission d'évaluation sera fondée autour de quelques principes forts :

- Favoriser la participation des acteurs de cette coopération à l'évaluation, ceci pour leur faciliter l'appropriation des résultats ;
- Adopter une attitude d'écoute et de dialogue qui puisse permettre aux acteurs de cette coopération de faire évoluer et de renforcer leurs pratiques mais aussi leur cadre d'intervention ;

- Organiser un regard croisé, en s'appuyant sur une équipe d'évaluation mixte qui travaillera ensemble à la fois en France et au Sénégal.

## 2. Le déroulement de l'évaluation

La mission d'évaluation sera articulée autour d'un travail d'analyse bibliographique, la visite des actions sur le terrain et la réalisation d'une série d'entretiens semi-directifs (individuel et en groupe) auprès des principaux partenaires et acteurs impliqués dans la coopération.

- Analyse bibliographique et définition de l'échantillon des actions à analyser : La mission devra concilier un travail bibliographique, de bilan et l'animation d'une réflexion avec les principaux acteurs du projet aussi bien au Sud qu'au Nord. Elle devra aussi définir l'échantillon des actions réalisées qui feront l'objet d'une analyse approfondie et privilégier certaines questions évaluatives et quelques critères pertinents, en accord avec les termes de référence. Ces choix seront effectués après une première discussion avec les principaux partenaires du projet, après une meilleure connaissance du projet

- Analyse du dispositif institutionnel et opérationnel de la coopération et des actions du programme triennal : Elle sera articulée autour du travail d'investigation en France et au Sénégal. L'équipe d'évaluation s'appuiera sur les 5 postulats du PSLR et les critères classiques d'évaluation pour apprécier le dispositif partenarial au plan institutionnel et opérationnel (pertinence, cohérence, légitimité des acteurs, participation, fiabilité et autonomie) et les actions (pertinence, cohérence, participation, efficacité et efficience, viabilité et durabilité).

Au Nord, une série d'entretiens semi-directifs sera réalisée auprès des différents niveaux d'acteurs mobilisés, PSLR, collectivités locales (élus, services techniques), associations locales, etc.

Au Sud, seront aussi engagés des entretiens semi-directifs (individuels et en groupe<sup>7</sup>) avec les acteurs locaux concernés : collectivités locales (élus), ARD, ADC, conseils de quartier, ONG et associations locales, services techniques déconcentrés de l'Etat, autres partenaires locaux, acteurs institutionnels présents à Dakar (SCAC, ministère coopération décentralisée).

L'analyse des actions sera axée en priorité sur quatre programmes : programme d'appui à la décentralisation, le programme scolaire (régional), le programme mère-enfant (régional), et le programme d'appui à la gestion municipale (commune Saint-Louis). Un échantillonnage représentatif des actions engagées sera effectué, ceci en lien avec les commanditaires. La sélection de l'échantillon pourra se faire sur la base, entre autres, des critères suivants : le domaine d'intervention (appui décentralisation, gestion municipale, action sociale, éducation), les catégories d'acteurs porteurs de projet (commune, association, comité de développement, autres acteurs institutionnels publics ou privés), le niveau d'intervention (communal/régional) et la répartition géographique au niveau régional.

La mission d'évaluation sera globalement articulée autour de quatre grandes phases :

### ***Phase 1 : Investigation en France***

- Phase préalable de préparation et de cadrage avec le Comité de Pilotage au Nord;
- Collecte d'informations, de documents de capitalisation et exploitation des outils contractuels
- Rencontre avec les acteurs Nord : collectivités locales, partenaires techniques, élus et équipe permanente de l'association ; partenaires des actions d'éducation au développement (établissements scolaires, enseignants, etc.) ;
- Rencontre avec le PSLR pour faire le point à chaud à la fin de la mission

Cette phase doit permettre i) d'apprécier les actions d'éducation à la citoyenneté internationale menées au Nord et la perception par les partenaires Nord du partenariat (organisation institutionnelle et opérationnelle) et des actions engagées au Sud ; ii) et préparer la phase terrain Sénégal.

<sup>7</sup> Les rencontres de groupe sont prévus en particulier avec les instances (conseils de quartier, comité de suivi, etc.).

## **Phase 2 : Investigation de terrain au Sénégal**

- Rencontres avec les partenaires institutionnels et financiers à Dakar (Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, SCAC, etc.) ;
- Rencontre de cadrage avec le Comité de suivi à Saint-Louis ;
- Séance de travail avec l'équipe locale du PSLR ;
- Rencontre avec les collectivités locales partenaires, les services techniques et les bénéficiaires;
- Visites de réalisation et entretiens sur le terrain avec les acteurs
- Point à mi-parcours avec l'équipe du PSLR sur le terrain ;
- Poursuite des rencontres avec les acteurs sénégalais et des visites de réalisations sur le terrain
- Synthèse des rencontres et visites de réalisation ;
- Organisation sur le terrain d'une rencontre de restitution à chaud avec l'ensemble des représentants des collectivités locales partenaires et du SCAC;

Cette phase doit permettre de recueillir le point de vue des divers acteurs locaux effectivement associés au programme ainsi que des acteurs institutionnels publics présents à Dakar (SCAC, ministère coopération décentralisée, etc.) et de compléter et croiser les analyses Nord et Sud.

## **Phase 3 : Restitution et mise en débat au Nord**

- Recherche de compléments d'information et échange avec l'équipe du PSLR en France sur les résultats des investigations terrain au Sénégal
- Elaboration et remise du rapport provisoire
- Restitution provisoire et échanges avec le Comité de Pilotage au Nord
- Organisation d'un atelier de restitution finale mobilisant l'ensemble des partenaires et des bailleurs (Comité de pilotage élargi);

## **Phase 4 : Finalisation rapport définitif**

- Prise en compte des observations et recommandations des commanditaires, finalisation et remise du rapport définitif.

## **3. L'équipe et son organisation**

Une équipe composée de 2 experts sera mobilisée par l'ACDIL. Elle réunit des références assez larges sur la problématique des projets de coopération décentralisée et de développement local, une bonne connaissance du contexte local et de l'environnement général de mise en œuvre de la décentralisation et des actions de coopération décentralisée au Sénégal, des compétences particulières en matière d'analyse de projet, d'évaluation d'infrastructures, d'analyse de la réalité sociale locale. Enfin, l'équipe dispose d'une bonne capacité de proposition sur les mécanismes de suivi / appui technique des projets de développement local et a déjà collaboré dans la conduite d'une évaluation de programme de coopération décentralisée.

**Mamadou SEMBENE**, de l'ACDIL, expert Franco-sénégalais, coordonnateur de l'évaluation, urbaniste aménageur ayant une bonne expérience en matière de décentralisation, de projet de coopération décentralisée et de développement local en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Sénégal).

**Ibrahima KA**, expert sénégalais, responsable de l'ONG PACTE, maîtrisant les approches du développement local, avec une bonne connaissance de la coopération décentralisée et de la décentralisation au Sénégal. Connaît bien le contexte local de la région de Saint-Louis et du PSLR pour avoir été pendant quelques années chargé de programme pour le compte de l'AFVP. Est également familier avec la région Nord-Pas de Calais pour avoir séjourné une dizaine de fois à Lille en sa qualité de responsable technique des programmes Sénégal de l'ADNSEA.

Les deux experts effectueront tous les deux ensemble en France et au Sénégal, les entretiens et visites de réalisations pour harmoniser leurs pratiques et travailleront parfois séparément pour couvrir plus de terrain.

## **4. Durée de chacune des parties de l'étude**

Le nombre total de jours prévus ci- après correspond à un engagement contractuel. Par contre, la répartition entre les différentes phases est susceptible d'évoluer en fonction des réalités du terrain.

Etapes	Nombre de jours	Expert international	Expert national
<b>Phase 1 Investigation en France</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Voyages AR vers Lille	1	0,5	0,5
Travail documentaire	3	1,5	1,5
Rencontre avec équipe Lille, CA et partenaires institutionnels	5	2,5	2,5
Rencontres avec autres partenaires et analyse actions EAD	2	1	1
Point à chaud avec équipe Lille	1	0,5	0,5
<b>Phase 2 Investigation de terrain au Sénégal</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Déplacements Nord/Sud et Sud/Sud	4	2	2
Rencontres institutionnelles Dakar	2	1	1
Rencontre de cadrage avec le Comité de suivi à Saint-Louis	1	0,5	0,5
Séance de travail avec l'équipe locale du PSLR	1	0,5	0,5
Rencontres à Saint-Louis	3	1,5	1,5
Visites et rencontres de terrain	12	6	6
Restitution locale	1	0,5	0,5
<b>Phase 3 : Finalisation et restitution au Nord</b>	<b>8</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>
Compléments information France	1	0,5	0,5
Rédaction rapports provisoire	5	3	2
Restitution en France	2	1	1
<b>Etape 4 Finalisation rapport définitif</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Rédaction et finalisation rapport et résumé	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>23,5</b>	<b>22,5</b>

## 5. Proposition Financière

Evaluation coopération décentralisée PSLR	Coût unitaire	Nombre unité	Total Euro
Frais expertise			
• Expert français	400	23,5	9400
• Expert national	220	22,5	4950
Frais séjour			
• Expert français			
Séjour France	91	6	546
Séjour Sénégal	91	12	1092
• Expert national			
Séjour Sénégal	75	12	900
Séjour France	91	6	546
Déplacements			
• Avion A/R Paris/Dakar	920	4	3680
• Train A/R Paris/Lille	100	4	400
• Transports Sénégal/voiture et essence (forfait pour 12j)	-	-	1300
Secrétariat/logistique ACDIL (forfait)	-	-	1000
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>23 814</b>

**NB : Ce budget ne prend pas en compte les divers et imprévus qui s'élèvent à 5% des coûts directs**